

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

No : 500-06-000709-143

« Les personnes ayant acheté des défenderesses Ameublements Tanguay inc., Meubles Léon ltée, Brault & Martineau inc., Corbeil Électrique inc. et Glentel inc., une garantie prolongée, après le 30 juin 2010, à la suite de la représentation à l'effet que si elles n'achetaient pas cette garantie supplémentaire et qu'un bris survenait après l'expiration de la garantie d'un an du manufacturier, elles devraient assumer le coût des réparations ou du remplacement. »

Le Groupe

-et-

FRANÇOIS ROUTHIER

Représentant

(collectivement « Les Demandeurs »)

c.

AMEUBLEMENTS TANGUAY INC.

-et-

MEUBLES LÉON LTÉE

-et-

BRAULT & MARTINEAU INC.

-et-

CORBEIL ÉLECTROMÉNAGERS INC.

-et-

AM-CAM ÉLECTROMÉNAGERS INC.

-et-

GLENTEL INC.

Défenderesses

RÉPONSE DE LA DÉFENDERESSE AMEUBLEMENTS TANGUAY INC.
(Article 145 al. 2 C.p.c.)

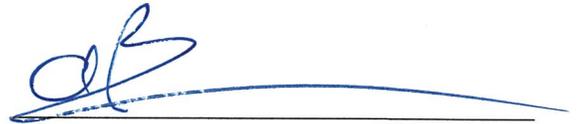
1. La défenderesse Ameublements Tanguay Inc., par ses avocats soussignés, répond à la Demande introductive d'instance en action collective afin de contester et d'établir, sous réserve de sa demande pour permission d'en appeler à la Cour suprême du Canada, un protocole de l'instance en collaboration avec les Demandeurs;

DROITS DE BREVET
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
PALAIS JUSTICE MONTRÉAL
0055701-0050-1432
2011-03-14

2. La défenderesse Ameublements Tanguay Inc. est représentée par l'étude O'BRIEN AVOCATS S.E.N.C.R.L. dont les coordonnées sont les suivantes :

Nom :	Me Daniel O'Brien
Étude :	O'BRIEN AVOCATS S.E.N.C.R.L.
Adresse :	140, Grande-Allée Est, bureau 600 Québec (Québec) G1R 5M8
Téléphone :	418 648-1511
Télécopieur :	418 648-9335
Courriel :	dobrien@obrienavocats.qc.ca

Québec, ce 23 novembre 2017



O'BRIEN Avocats S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la défenderesse
Ameublements Tanguay Inc.

N/D : 14-11103-11

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

No: 500-06-000709-143

« Les personnes ayant acheté des défenderesses Ameublements Tanguay inc., Meubles Léon ltée, Brault & Martineau inc., Corbeil Électrique inc. et Glentel inc., une garantie prolongée, après le 30 juin 2010, à la suite de la représentation à l'effet que si elles n'achetaient pas cette garantie supplémentaire et qu'un bris survenait après l'expiration de la garantie d'un an du manufacturier, elles devraient assumer le coût des réparations ou du remplacement. »

Le Groupe

-et-
FRANÇOIS ROUTHIER

Représentant

(collectivement « Les Demandeurs »)

-c.-
AMEUBLEMENTS TANGUAY INC.

-et-
MEUBLES LÉON LTÉE

-et-
BRAULT & MARTINEAU INC.

-et-
CORBEIL ÉLECTROMÉNAGERS INC.

-et-
AM-CAM ÉLECTROMÉNAGERS INC.

-et-
GLENTEL INC.

Défenderesses

RÉPONSE DE LA DÉFENDERESSE
AMEUBLEMENTS TANGUAY INC.
(Art. 145 al. 2 C.p.c.)

O'BRIEN
AVOCATS S.ENC.R.L./BARRISTERS AND SOLICITORS L.L.P.
140, GRANDE-ALLÉE EST, BUREAU 600
QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 5M8
TEL.: (418) 648-1511
FAX: (418) 648-9335

Me Daniel O'Brien
dobrien@obrienavocats.qc.ca

N/D : 14-11103-11

BC-2058

REÇU AU GREFFE

LE: 24 NOV. 2017

19155

200
Dobrien